



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question écrite n° 122112

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les critères d'effectifs définissant le seuil de maintien ou de suppression des classes au sein des écoles maternelles et primaires. Il apparaît que les critères retenus ne portent que sur des données arithmétiques. Dès lors les maires regrettent qu'il ne soit pas tenu compte de la situation démographique de leur commune, notamment en ce qui concerne la construction de nouveaux logements, la réalisation de programme immobiliers, le nombre de naissances de l'année $n - 2$... En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement de modifier les critères d'effectifs définissant le seuil de maintien ou de suppression des classes dans les écoles maternelles et primaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122112

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3663